

visent à accroître considérablement les réserves et la capacité de production, l'écart entre les grandes sociétés d'État et le reste de l'industrie devrait s'élargir encore...

Si, comme beaucoup le croient, le gaz naturel est vraiment le combustible de l'avenir, les grandes sociétés pétrolières nationales sont assurément avantagées. En effet, bien que la production soit maintenant dominée par les majeures internationales, d'autres sociétés commerciales et de petites sociétés d'État, ce sont les grandes sociétés d'État qui possèdent la plus grande partie des réserves... Les quatre principaux propriétaires de réserves gazières en dehors du monde communiste - la NIOC d'Iran, l'Aramco d'Arabie Saoudite, la QGPC du Katar et l'Adnoc d'Abu Zabi - possèdent plus de 50 p. 100 des réserves à l'extérieur des pays communistes.

(PIW, 11 décembre 1989, p. 3)

C. Petróleos de Venezuela, S.A. (PDVSA)

Contexte

Le Venezuela a commencé à produire du pétrole avant la Première Guerre mondiale. En 1928, il en était devenu le deuxième principal producteur, surclassé par les États-Unis seulement, et le principal exportateur. L'exploitation du bassin du lac Maracaibo a commencé dans les années trente, et des concessions ont été accordées à des sociétés pétrolières étrangères. Jusqu'en 1935, l'État n'est pratiquement pas intervenu dans les activités de ces sociétés, mais la chute des prix du pétrole, vers le milieu des années 30, a poussé le gouvernement vénézuélien à augmenter les taux des redevances et les impôts. En 1958, le Venezuela touchait 65 p. 100 des profits.

En 1960, l'année où le Venezuela a aidé à former l'OPEP, la société d'État Corporacion Venezolana del Petróleo (CVC) était créée et obtenait le contrôle d'une partie du marché pétrolier intérieur. Plusieurs contrats de service ont par la suite été signés avec des sociétés étrangères et CVP était associée à elles. En 1971, le gouvernement étendait son contrôle sur l'industrie pétrolière avec l'adoption d'une loi portant sur le retour à l'État des hydrocarbures, qui imposait de nouvelles contraintes aux sociétés étrangères et stipulait que toutes les concessions redeviendraient la propriété de l'État à l'expiration des permis en vigueur. (É.-U., ministère de l'Énergie, 1977)

En 1974, le nouveau gouvernement vénézuélien était déterminé à profiter des politiques offensives d'établissement des prix de l'OPEP. Le 29 août 1975, il adoptait une loi réservant l'industrie pétrolière exclusivement à l'État. La nationalisation avec indemnisation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1976 et la plus importante mise en commun d'investissements américains en Amérique latine est passée sous le contrôle de l'État. Une société pétrolière nationale, Petróleos de Venezuela, S.A., était créée pour gérer les avoirs des 13 concessions étrangères nationalisées et de CVP, la